

Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Fiche métier

TEXTES DE REFERENCE :

- Le décret n° 2006-250 du 1 mars 2006 relatif au DE TISF
- L'arrêté du 25 Avril 2006 relatif au DETISF
- La circulaire DGAS/SD4A du 28 Août 2006

AJACCIO

Rue Louis Nyer - Immeuble
Le Pélican Bât A120090 Ajaccio
Tél. 04 95 25 04 73

BASTIA

Couvent Capanelle,
Route de Ville, 20200 Bastia
Tél. 04 95 54 10 23

CALVI

Place Porteuse d'eau
Rue Stretta di a pila
20260 Calvi

PORTO-VECCHIO

75 Quartier trinité
Immeuble Trinalba
20137 Porto-Vecchio
Tél. 04 95 20 29 39

Le métier de Technicien de l'Intervention Sociale et Familial

Classé parmi les professions sociales et considéré comme un travailleur social, le TISF intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide dans des circonstances particulières : difficultés sociales, décès d'un parent, hospitalisation, naissance, longue maladie, handicap...

Les activités de la vie quotidienne restent le support principal à partir duquel TISF accompagne les personnes vers l'autonomie, les soutient dans leur fonction parentale les aide à s'insérer dans l'environnement et à développer leur citoyenneté.

Son rôle est donc à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien. Professionnel qualifié, le TISF peut-être amené à travailler en équipe pour participer ou animer des projets collectifs.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

Les TISF effectuent une intervention sociale et préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L312-1 du code de l'action social et des familles. Les TISF élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet. Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les TISF mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant les partenaires extérieurs.

Rôle et fonctions

Les TISF ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale. Les TISF conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

Lieu d'exercice :

Le secteur associatif des collectivités locales sont les principaux employeurs des TISF.

Si le lieu principal de leurs interventions est le domicile, celui-ci doit être compris au sens habituel de vie tels que peuvent l'être également les établissements sociaux ou médico-sociaux (foyers de l'enfance ou résidences pour personnes âgées par exemple).

Evolution de carrière :

Les TISF qui le souhaitent peuvent entamer une autre formation du secteur social tout en bénéficiant d'allègements ou de dispenses de formation :

- Dispense de 2 des 4 domaines de formation préparant au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur,
- Allègement de 1/3 de la durée de la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants,
- Allègement de 1/3 de la durée de la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé,
- Dispense de 2 des 4 domaines de formation et allègements préparant au Diplôme d'Etat d'Aide Médico-psychologique.